

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

13 mai 2019
Français
Original : anglais

Troisième session

New York, 29 avril-10 mai 2019

Réflexions du Président de la session de 2019 du Comité préparatoire

Les points relevés ci-après sont les réflexions du Président sur les débats et les travaux menés lors de la session de 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Les convergences de vues entre les États parties demeurent bien plus nombreuses que les points de divergence. Étant donné que le Comité préparatoire s'est vu confier, dans le cadre de sa troisième session, des responsabilités et des mandats particuliers en ce qui concerne les questions de fond et de procédure, le Président espère que ces points faciliteront les débats et les réflexions lors de la Conférence d'examen.

1. Les États parties demeurent convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La persistance des problèmes géopolitiques nous conforte dans cette conviction.
2. À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité et du vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie, qui seront célébrés en 2020, il faudrait que les États parties fassent la preuve de leur volonté d'appliquer ce traité. Envisager l'après-2020 exige également de renouveler et d'honorer les engagements pris dans le passé et, pour cela, il faut préserver l'intégrité du Traité à l'issue de ces commémorations.
3. Les contributions positives du Traité à la stabilité stratégique sont bien comprises et respectées. Lors des débats sur la sécurité et la stabilité, tous les États sont des parties prenantes.
4. Il est souhaitable de trouver un équilibre entre les trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les progrès notables accomplis en ce qui concerne les piliers relatifs à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que les contributions majeures apportées à cet égard, sont pris en compte et accueillis avec satisfaction. Des divergences subsistent quant à la mise en œuvre du pilier relatif au désarmement, lesquelles doivent être surmontées si l'on veut parvenir à un équilibre général.
5. À ce jour, plusieurs initiatives ont été proposées dans le cadre du cycle d'examen de 2020. Elles visent véritablement à améliorer le régime de désarmement et de



non-prolifération, et les États doivent cesser de camper sur leurs positions lorsqu'il s'agit de les examiner. Il faut se montrer ouvert à de nouvelles idées et à de nouvelles initiatives pour sortir d'éventuelles impasses, et tous les États doivent faire preuve de la même ouverture.

6. L'importance que revêt un dialogue ouvert, inclusif et transparent a été soulignée tout au long du cycle d'examen. Un tel dialogue a été maintenu et doit se poursuivre lors de la Conférence d'examen de 2020 et au-delà. En outre, l'accent a également été mis sur la civilité et la diplomatie, principes qu'il faut continuer d'appliquer.

7. Les États parties restent déterminés à mener les travaux de fond nécessaires pour garantir le bon déroulement du cycle d'examen, et n'ont pas laissé des questions de procédure entraver ces travaux. Cette attitude permet d'ouvrir sans délai la Conférence d'examen et de mettre l'accent sur les travaux de fond prévus dans le cadre de celle-ci.

8. La coordination et l'appui au sein du Bureau sont des aspects importants. Alors que s'achève la phase du cycle d'examen confiée au Comité préparatoire, les travaux menés, et l'action de coordination qu'il faudra entreprendre avant et durant la Conférence d'examen, peuvent aider à garantir le bon déroulement de ce cycle.
